



FORMULAIRE DE RÉOLUTION

Renforcer la protection des infirmières et des travailleurs de la santé dans les zones de conflit

NOUS PROPOSONS:

Que le 2025 Conseil des représentants d'associations infirmières nationales (CRN) du Conseil International des Infirmières :

1. **condamne fermement** toutes les attaques contre les infirmières, les autres professionnels de la santé, les patients et les structures médico-sanitaires dans les conflits et les guerres, qui constituent des violations des droits de l'homme fondamentaux et du droit humanitaire international.
2. **invite tous les gouvernements et toutes les parties à un conflit armé** à respecter pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international afin de protéger le personnel de santé, les patients et les installations.
3. **Rende hommage et se montre solidaire** des infirmières et des agents de santé qui, avec abnégation et un courage extraordinaire, continuent de prodiguer des soins dans les conditions les plus dangereuses et les plus difficiles.
4. **Exhorte la communauté internationale** à prendre des mesures immédiates et durables pour assurer la protection des soins communautaires dans les zones de conflit et faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes.
5. **Réaffirme** la position ferme et l'engagement inébranlable du CII à défendre la paix, à protéger et à soutenir les infirmières touchées par les conflits, et à promouvoir la neutralité et le caractère sacré des soins de santé partout dans le monde.

Proposé par
Organisation des infirmières norvégiennes

Appuyé par
Organisation des infirmières danoises

Voir aussi le document de référence